

COMMUNE D'ARAULES

une voie – un nom

Principe : dénomination des voies de la commune auxquelles seront attribuées un numéro à chaque habitation.

Pourquoi se lancer dans ce projet : fortement recommandé l'adressage est un outil de localisation pour les secours ainsi que pour la Poste. Il sera indispensable pour le développement de la fibre numérique. L'identification des voies permettra aussi de mieux identifier les contours notre vaste commune.

Fonctionnement : la municipalité d'Araules propose que chaque habitant puisse contribuer en faisant des propositions. Un comité réduit se chargera de faire la synthèse et les arbitrages si nécessaires. Le conseil municipal actera du choix des noms et cela fera l'objet d'une délibération. Un courrier vous notifiera votre adresse définitive validée par les services de l'Etat. *Pour la numérotation, il est recommandé d'opter pour le numérotation métrique, celle-ci permettant des interventions plus rapides puisque le numéro comporte la distance à parcourir depuis le début de la voie. Celle-ci sera fait par un organisme spécialisé.*

Planning :

Automne 2020 : Etude terrain

Début 2021 : Identification nom et numérotation

Printemps – été 2021: Pose de la signalétique



Votre contribution

Idéalement se retrouver en groupe d'habitants (quartiers, passionnés...), choisir une zone et faire vos propositions. **Sur les plans : une voie se détermine par une couleur (qui permet de visualiser le début et la fin) et un numéro.**

Ex: voie 250 = Route du Plateau

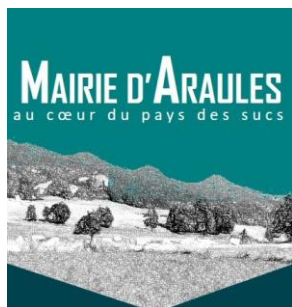
Faire vos retours (un à deux noms par n° de voies max)
d'ici le **31 octobre 2020** en mairie ou par mail mairie.araules@orange.fr
en notifiant Adressage en objet.

Référent municipal :

Amanda Gérentes 06 430 7 55 80

Attention ! Il y a quelques règles pour la dénomination à respecter : voir derrière.





COMMUNE D'ARAULES

une voie – un nom

Guide pour la dénomination

Un nom de voie :

- Un nom facilement **prononçable et à l'écriture facile**
- **Unique** (pas de doublon sur la commune)
- **Concis** (max 38 caractères ou espaces)
- Garder le nom de rue usuel, déjà inscrit dans la mémoire collective (ex : La Paravent)
- Ne pas être attribué à une personne
- Éviter les homonymies ou les noms à phonétiques identiques.
Exemple : S'il existe une AVENUE DU PONT, ne pas créer une RUE DU PONT ou rue DUPONT.
- Privilégier les noms faisant appel à **notre patrimoine** (ex : route du bâchât, du moulin), à **des lieux de mémoire** (ex : route des résistants), à **notre langue locale**
- Eviter de donner le nom des hameaux ou lieux dits (sauf si la voie le traverse, ou s'il s'agit d'une impasse) car celui-ci sera repris dans l'adresse.

Les principaux types de voie sont les suivants :

| Type de voie | Description |
|---------------------|---|
| ALLEE | Voie bordée d'arbres, de haies ou de plates-bandes. |
| AVENUE | Grande voie urbaine plantée d'arbres, le plus souvent radiale. |
| BOULEVARD | Voie de communication plus large qu'une rue faisant le tour de ville, à l'origine d'emplacement d'anciens remparts. |
| CHEMIN | Voie de terre préparée pour aller d'un lieu à un autre. |
| COURS | Promenade publique plantée d'arbres. |
| IMPASSE | Voie à une seule entrée. |
| PASSAGE | Galerie couverte et réservée aux piétons qui sert au dégagement des rues voisines. |
| PERIPHERIQUE | Autoroute urbaine qui fait le tour de ville. |
| PLACE | Espace découvert auquel aboutissent plusieurs rues. |
| QUAI | Voie publique entre une surface d'eau et d'habitations. |
| ROUTE | Voie carrossable aménagée pour aller d'un lieu à un autre. |
| RUE | Voie de circulation aménagée dans une ville, entre les habitations et les propriétés closes. |
| RUELLE | Petite rue étroite. |
| SQUARE | Jardin public. |